



Projet de mandat

L'appui au développement des pratiques réflexives dans l'accompagnement des personnes

Contexte

Les travailleurs sociaux sont régulièrement confrontés à la nécessité d'adapter et d'ajuster leurs pratiques professionnelles pour prendre en compte les spécificités des personnes qu'ils accompagnent ainsi que les évolutions qui peuvent intervenir dans leur environnement ou dans les politiques publiques auxquelles ils participent.

Cet impératif suppose de conduire une réflexion sur ses propres pratiques et modalités de mise en œuvre afin de les analyser et viser les objectifs attendus en matière d'accompagnement des personnes.

Cette logique de réflexion sur et pour l'action doit évidemment intégrer les objectifs généraux fixés au travail social, dont les principes fondamentaux sont notamment rappelés dans la définition du travail social, mais également des objectifs plus spécifiques relevant de politiques de solidarité données.

Toutefois, comme pour tous les professionnels amenés à intervenir dans un environnement complexe, cette pratique réflexive se heurte à plusieurs obstacles, de nature diverse : la force de l'habitude, chez les professionnels comme au sein des structures au sein desquelles ils interviennent, l'urgence du quotidien qui ne laisse pas le temps nécessaire pour effectuer ce pas de côté, la difficulté inhérente à toute prise de recul et qui suppose des compétences complexes à développer.

Sans viser à ce stade l'exhaustivité, cette première liste d'obstacles démontre clairement que le développement des pratiques réflexives ne dépend pas uniquement des travailleurs sociaux et que ceux-ci doivent pouvoir compter sur un environnement favorable, impliquant d'autres individus, notamment les cadres mais également les personnes accompagnées, et au-delà l'organisation dans laquelle ils travaillent voire même l'écosystème plus global au sein duquel ils interviennent.

Pris dans des impératifs d'un service à rendre, au sens à la fois noble et large du terme, tous les acteurs ne perçoivent pas forcément l'intérêt de mobiliser des ressources pour créer un environnement favorable à l'organisation de temps réflexifs.

Convaincu de l'intérêt d'avancer sur ces questions, le Haut conseil du travail social souhaite lancer un groupe de travail chargé d'ouvrir des perspectives, de donner des repères et des outils aux professionnels sur le terrain ou en position d'encadrement pour aider les acteurs des territoires désireux d'accompagner les travailleurs sociaux dans cette voie.

Thématiques à examiner par le groupe

Le groupe devra :

- Définir plus en détail ce qu'il faut entendre par pratique réflexive, en faisant notamment le lien avec les compétences nécessaires,
- Préciser les avantages à attendre d'un développement des pratiques réflexives pour les professionnels eux-mêmes comme pour les personnes qu'ils accompagnent et les politiques publiques auxquelles ils contribuent,
- Analyser l'approche de la question de la réflexivité dans les formations initiales (13 diplômes) et sa concrétisation dans les pratiques quotidiennes des travailleurs sociaux et de leurs encadrants ou employeurs.

Méthode proposée et productions attendues

1 - Méthode

La constitution du groupe de travail sera suffisamment représentative pour éclairer l'ensemble des questionnements liés à la thématique (approche par les territoires, les structures, les publics).

Compte tenu des contraintes de délai et pour viser l'opérationnalité, le point de départ des réflexions sur la base d'un état des lieux non exhaustif rappelant les modalités actuelles de traitement de ce sujet tout en s'intéressant à d'autres secteurs d'activité susceptibles de lui offrir des points de comparaison utiles (exemple : l'éducation populaire).

A travers cette étape, il s'agira de repérer quelques organisations intéressantes ayant plus particulièrement travaillé sur ces questions. Elles pourront faire l'objet d'une analyse plus approfondie pour en tirer certaines conclusions et enseignements généraux sur les conditions favorables, les obstacles à surmonter et les leviers mobilisables.

Le groupe de travail devra également intégrer dans sa réflexion quelques éléments sur la mise en œuvre de la pratique réflexive dans d'autres pays en s'appuyant sur la cellule internationale du HCTS.

2 – Points de vigilance

Dans ses réflexions, le groupe devra notamment être vigilant aux points suivants :

- La réflexion devra intégrer l'ensemble des travailleurs sociaux, au sens des 13 diplômes d'Etat, en évitant de se focaliser sur un niveau particulier, quitte à adapter les productions en fonction des niveaux et, le cas échéant, à avancer plus avant sur certains métiers,
- L'apport indispensable des personnes accompagnées pour une réflexivité pertinente au regard des objectifs d'accompagnement supposera un focus particulier pour intégrer correctement cette question,
- La nécessaire intégration de cette pratique dans une approche interdisciplinaire intégrant d'autres professionnels avec lesquels les travailleurs sociaux sont régulièrement en contact (psychologues, médiateurs, professionnels de santé, milieu universitaire...) mais également les employeurs des secteurs habituels d'intervention du travailleur social,

- Si elle est par définition difficile à traiter, le groupe devra intégrer à sa réflexion la valeur ajoutée potentielle des temps d'échanges informels pour contribuer au développement des processus réflexifs au sein d'une organisation,
- Une présentation des principaux facteurs envisageables, en s'inspirant systématiquement d'exemples de pratiques inspirantes effectivement mises en œuvre. Sans mettre en avant des « modèles », le groupe devra néanmoins mobiliser tous les éléments d'évaluation susceptibles de souligner la valeur ajoutée de certaines pratiques, tout en les replaçant dans leur contexte.

3 - Productions attendues

A l'issue de ces travaux le groupe devra produire des fiches thématiques offrant :

- Une définition de la notion et de son sens, intégrant notamment un argumentaire mettant en avant l'ensemble des avantages à attendre du développement d'une démarche réflexive, en intégrant les bénéfices pour l'ensemble des acteurs considérés (personnes accompagnées au premier chef mais également professionnels, cadres et employeurs),
- D'éventuelles préconisations sur des compétences à renforcer dans le cadre des formations initiales et continues, en intégrant les avancées à prévoir pour les réingénieries de diplômes récemment mises en œuvre et celles à venir,
- En se fondant sur des exemples concrets, un détail des différentes étapes envisageables pour mettre en place un environnement favorable au développement de telles démarches,
- Des exemples de pratiques inspirantes mises en œuvre dépassant le niveau d'une seule organisation et mettant notamment en avant des partenariats intéressants entre employeurs et établissements de recherche.

En complément des fiches thématiques, un guide méthodologique pourrait être proposé à destination des organismes de formation et des employeurs, reprenant les éléments suivants : la définition et les étapes de mises en œuvre du processus, les outils et acteurs à mobiliser et les conditions de sa réussite.

Composition et calendrier prévisionnel du groupe

Au regard de l'objectif opérationnel assigné le groupe pourra s'adjoindre l'appui de quelques personnalités extérieures disposant d'une expertise sur le sujet.

Le groupe débutera ses travaux en février 2020 et devra rendre ses conclusions avant l'été 2021. Il lui sera demandé de faire un point d'étape de l'avancée de ses travaux à l'occasion de l'assemblée plénière du HCTS qui se tiendra le 5 octobre 2020.